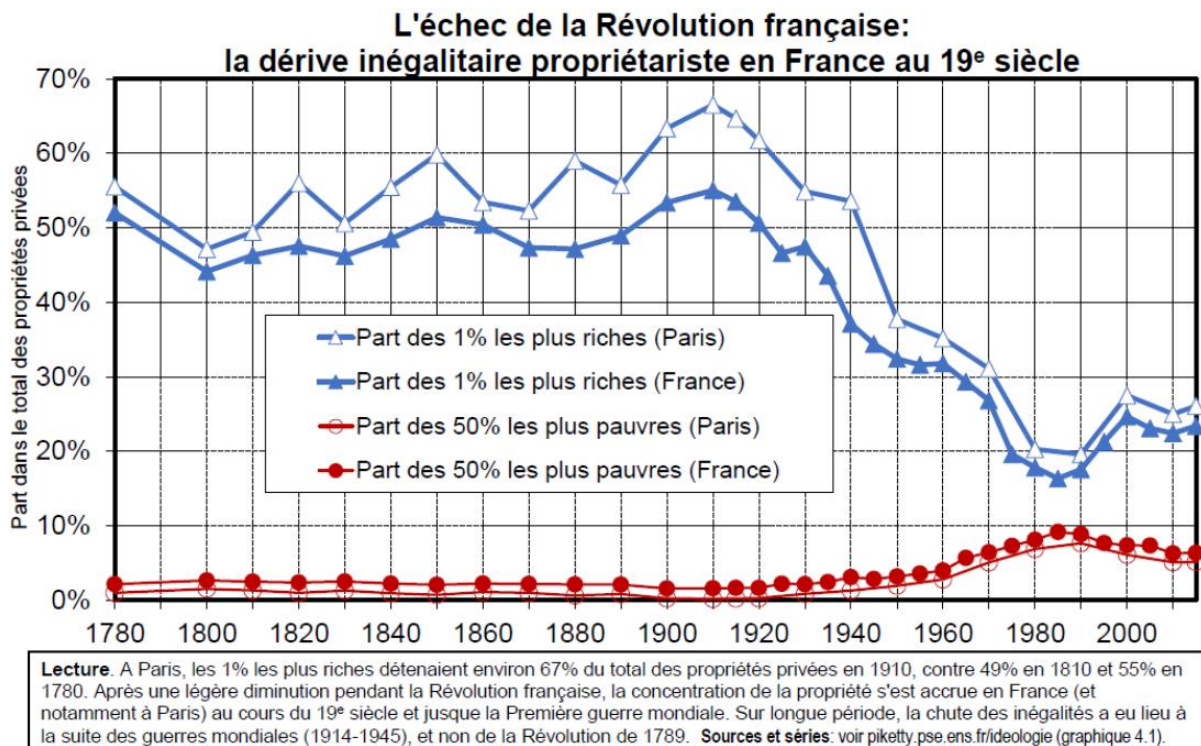


Résorber les inégalités

Nous avons la chance, en France, d'héberger un économiste mondialement reconnu spécialisé dans l'étude des inégalités : M. Thomas PIKETTY. Je vous propose dans cette contribution de nous pencher sur ses travaux et préconisations.

I. Les inégalités menacent la démocratie

Je ne prétends pas faire mieux que l'économiste dans [la démonstration des dangers liés aux inégalités](#) et leur accroissement depuis les années 1990. Je vous renvoie vers [son site web](#). On y trouve notamment [une présentation synthétique](#) de son dernier ouvrage « Capital et idéologie ».



II. Étude des préconisations

L'économiste formule [une dizaine de pistes pour en finir avec les inégalités](#). Je vous propose de les étudier ici.

A. Propriété sociale et cogestion des entreprises

« Les salariés reçoivent 50 % des sièges dans les conseils d'administration et les droits de vote des plus grands actionnaires sont plafonnés (par exemple à 10 % dans les grandes entreprises). »

Personnellement, je complèterais la mesure avec une autre : les bénéfices d'une entreprise doivent avant tout revenir aux forces vives produisant les richesses. Par conséquent, la distribution de dividendes doit être conditionnée à la participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise. Le cumul

des dividendes distribués aux actionnaires ne doit pas dépasser les participations aux bénéfices versées aux salariés.

B. Propriété temporaire

« Création d'un impôt annuel progressif sur la propriété, dont les taux iraient de 0,1 % pour les petits patrimoines (jusqu'à 100 000 euros) à 90 % pour les patrimoines supérieurs à 2 milliards d'euros. »

Créer un impôt sur la propriété aussi élevé serait probablement très mal perçu aujourd'hui et ne permettrait pas la victoire aux élections. En revanche, je proposerais une taxation sur la responsabilité induite par la détention de capital au-delà d'un montant équivalent à une vie de labeur au salaire minimal (43 ans au SMIC, soit environ 800 000 euros en 2020). Cet impôt, de l'ordre de 2-3% du capital excédent le seuil, insisterait sur la nécessité de mettre son capital à fructifier (à l'image de ce que proposaient Elizabeth Warren et Bernie Sanders lors de la campagne États-Unienne).

Je compléterais cette mesure par un impôt sur les héritages plus fort qu'aujourd'hui avec une augmentation progressive à partir d'un seuil à débattre.

C. Dotation en capital universelle et circulation de la propriété

« À 25 ans, chacun reçoit l'équivalent de 60 % du patrimoine moyen, soit 120 000 euros, financé par l'impôt progressif sur la propriété. »

Aujourd'hui, les forces vives qui débarquent sur le marché du travail n'ont pas les ressources nécessaires à leur autonomie. La première expérience de vie autonome est bien souvent un passage par la banque pour un emprunt, que l'on ne peut obtenir qu'à partir du moment où on dispose d'un revenu stable. Plutôt qu'un don de 60% du patrimoine moyen, je proposerais un prêt à taux zéro de longue durée (sur 30 ans, remboursé à partir de 5 ans après le déclenchement du prêt) accordé par la Banque de France directement à chaque particulier âgé entre 18 et 35 ans.

D. Relèvement des taux des tranches supérieures de l'impôt

« Relèvement des taux des tranches supérieures de l'impôt sur le revenu et les successions (jusqu'à 90 %) »

Cet impôt fait écho à une forme d'encadrement des revenus. Il est immoral de considérer que le temps de travail d'une personne peut valoir plus de dix fois celui d'une autre. De même, il est immoral d'accepter que les revenus, toutes sources confondues, peuvent dépasser quinze fois le salaire minimal à plein temps.

Les revenus dépassant dix fois la valeur du SMIC (env. 185 000 €/an en 2020) doivent être tronqués, avec néanmoins la possibilité d'étaler les revenus sur 2 ans pour les revenus irréguliers (artistes, intermittents, etc.). Les avantages en nature doivent être comptabilisés et ne doivent pas excéder 50% du salaire versé.

E. Constitutionnalisation du principe de la progressivité des impôts
Mesure « gratuite » symbolique, éventuellement à considérer, mais à l'efficacité limitée.

F. Justice éducative

« Rééquilibrage effectif et vérifiable des dépenses éducatives en faveur des zones défavorisées. »

Oui, l'Éducation Nationale a besoin d'un sérieux coup de pouce, étudié dans une autre contribution.

G. Taxe carbone individuelle et progressive

« Instauration d'une taxe carbone individuelle et progressive grâce à une « carte carbone » permettant de mesurer la consommation de chacun. »

Proposition à étudier quant à sa faisabilité et son intérêt pour résorber les inégalités, bien que pertinente du point de vue écologique.

H. Financement de la vie politique

« Les citoyens reçoivent de l'État des « bons pour l'égalité démocratique » à verser aux partis de leur choix ; plafonnement drastique des dons privés. »

Les dérives capitalistiques des dernières élections démontrent la nécessité de plafonner les dépenses de ces événements, pour assurer la justesse de représentativité des partis par rapport aux effectifs de leur base électorale, plutôt que sur les revenus de celle-ci. Les partis adressant les besoins des électeurs modestes pourraient compétitionner à jeu égal avec les partis adressant les besoins des électeurs les plus fortunés.

I. Accords commerciaux, fiscalité et écologie

« Insertion d'objectifs fiscaux et écologiques quantifiés et contraignants dans les accords commerciaux et les traités internationaux ; suspension des accords et traités (y compris européens) ne remplissant pas ces conditions. »

Les biens qui ne sont pas produits en respectant les normes écologiques imposées aux producteurs nationaux ne doivent pas être autorisés à la vente ou à la transformation. Par exemple, si un produit alimentaire est produit avec des insecticides interdits en France, alors il ne sera pas autorisé à la vente ou à la transformation en France.

J. Cadastre financier international

« Création d'un cadastre financier international permettant aux administrations fiscales de savoir qui possède quoi ; suspension des accords de libre circulation des capitaux ne remplissant pas ces conditions. »

Les outils technologiques à notre disposition permettent la création de ce cadastre. Cependant, sa mise en œuvre nécessite une adoption à l'échelle mondiale bien plus difficile à réaliser. Il peut s'agir d'un objectif à long terme, peu réaliste en 5 ans. Je ne mentionnerais pas cette mesure dans un programme.

III. Compléments

A. Redéfinir la territorialité de l'impôt

Un bien acheté depuis la France et livré en France sur un site web hébergé en Irlande ne peut pas être considéré comme une vente en Irlande. Il faut redéfinir au niveau européen ou mondial les règles de facturation et d'imposition pour refléter la réalité des transactions et imposer les entreprises en ligne sur le lieu de réalisation du service vendu en priorité, le lieu géographique de l'acheteur à défaut, enfin le lieu géographique du vendeur.

Des mécanismes pour lutter contre la surfacturation interne des entreprises en vue d'effacer leurs bénéfices pour les faire transiter vers des paradis fiscaux doivent être mis en œuvre. Par exemple, pour un groupe d'entreprises, il suffit actuellement de surfacturer des services d'hébergement informatique dans un paradis fiscal pour effacer les bénéfices en France de l'activité principale d'une entreprise, et donc échapper à l'impôt.

B. Prévenir la fuite des capitaux

Pour éviter la fuite des capitaux lors de la mise en œuvre d'un programme communiste, il faut songer à se prémunir contre la fuite des capitaux. Il faut par exemple songer à une taxe de départ des fonds Français vers l'étranger de l'ordre de 40% à partir d'un certain seuil, à l'image de [ce que proposait Elizabeth Warren](#) (« 40% exit tax »).

C. La transparence des revenus

[Comme dans les modèles scandinaves](#), il doit être possible de [consulter les revenus](#) d'un citoyen.